

ESRI retenues par la CE pour INSPIRE@EC le nœud central INSPIRE

Info

Posté par : JulieM

Publié le : 25/2/2009 0:00:00

ESRI et ses partenaires vont réaliser le géoportail INSPIRE de la Commission Européenne ainsi que la mise en place de l'infrastructure de services web géographiques associés.

Fort de son expérience dans les infrastructures spatiales et les géoportails, ESRI a capitalisé sur le dialogue permanent avec ses utilisateurs pour proposer une plateforme technologique ArcGIS 9.3 qui répond aux exigences strictes de la Commission Européenne.

C'est donc la solution ESRI qui a été retenue dans ce cadre par la Commission Européenne pour la réalisation de [INSPIRE@EC](#), le nœud central INSPIRE.

L'objectif de ce projet est de fournir une application fédératrice et opérationnelle d'Information Géographique conforme à la directive INSPIRE satisfaisant tous les besoins des utilisateurs et ce avec un accent particulier sur la rapidité des temps de réponse.



À

Elle inclut la conception et l'exécution du **Geoportail [INSPIRE@EC](#)** et ses outils d'administration avec en complément la création d'un registre des services et catalogues de données spatiales disponibles.

L'enjeu de cette plateforme sera de gérer les données géographiques de référence dans un système performant tout en exposant cette richesse en informations et en fonctions SIG au travers de services webs ouverts et interopérables.

C'est en partie pour prendre en compte les impératifs en terme d'interopérabilité que la solution retenue sera basée sur les standards ISO et OGC (Open GIS Consortium), afin de permettre une interopérabilité totale entre [INSPIRE@EC](#) et tous les utilisateurs et partenaires impliqués dans l'application de la directive INSPIRE en Europe.

« C'est une excellente nouvelle pour les utilisateurs de SIG français car ils vont pouvoir bénéficier directement des apports d'un tel projet pour l'industrie de la Géomatique. ESRI France est déjà prête à accompagner ses utilisateurs vers INSPIRE grâce aux progrès technologiques effectués ces dernières années notamment dans le domaine de l'interopérabilité et des portails. Par ce projet nous allons tous bénéficier de l'expérience acquise auprès d'un organisme central, pour mieux relayer et adapter aux spécificités françaises les messages à nos utilisateurs. Nous pensons que c'est une excellente opportunité de contribuer une transition facilitée vers INSPIRE et ce grâce à notre savoir faire acquis sur le terrain. » Explique **Rony Gal** Président-Directeur Général ESRI France.

[Les utilisateurs ESRI prêts pour la mise en application de la directive INSPIRE](#)

C'est grâce à l'implication d'ESRI dans ce projet et dans le prolongement de cette annonce que les utilisateurs de la gamme ArcGIS sont d'ores et déjà prêts à se conformer aux règles de la directive INSPIRE qui doit être transposée dans les pays membres le 15 mai 2009.

Cet engagement d'ESRI se traduit aujourd'hui au sein de la gamme ArcGIS par :

- La mise en œuvre de Métadonnées aux normes ISO
- Les outils pour la création de Services Web interopérables
- Une solution de création de portails répondant à la directive INSPIRE

ESRI et ESRI France, toutes deux membres de l'OGC, demeurent également à l'écoute des utilisateurs et des institutions pour accompagner les évolutions normatives à venir.

INSPIRE lors des Forums SIG 2009

Pour détailler tous les aspects concernés par la mise en œuvre de la directive INSPIRE, ESRI France donne rendez-vous à toutes les personnes concernées lors des Forums SIG 2009 qui se dérouleront du 31 mars au 28 mai dans 7 villes de France.

Programme et inscription sur : esrifrance.fr/forums_sig_2009.asp

A propos de la directive INSPIRE

INSPIRE impose des règles générales pour établir une infrastructure pour le partage des informations spatiales environnementales en Europe. Elle vise ainsi à favoriser la production et l'échange des données nécessaires aux différentes politiques de l'Union européenne dans le domaine de l'environnement pris dans un sens large.

Quels sont les domaines concernés par la directive INSPIRE ?

INSPIRE s'applique à 34 domaines thématiques, se composant en trois groupes principaux :

- les données nécessaires au repérage sur le territoire, telles que systèmes de coordonnées, unités administratives, réseaux de transport, hydrographie, parcellaire cadastral, adresses et noms de lieux ainsi que des données relatives aux sites protégés.
- les données générales complémentaires, telles que l'altitude, l'occupation des terres, la géologie et l'ortho-imagerie.
- les données thématiques telles que bâtiments, vocation des sols, santé et sécurité des personnes, services d'utilité publique et services publics, données sur l'environnement (nombreuses et variées), installations industrielles, agricoles, démographie, pratiques de réhabilitation, données météorologiques, données maritimes, sources d'énergie et ressources minérales.

Quels sont les structures concernées par la directive INSPIRE ?

Les organismes français impliqués sont ceux dont les données sont utilisées dans des travaux ayant un impact direct ou indirect sur l'environnement, comme par exemple :

- les conseils régionaux et généraux, l'AFIS, le BRGM, le CNES, le CNIG, l'ESA, l'IAU idF, l'IGN, l'IFN, Météo-France, Le Ministère de l'écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, le SHOM, l'OIE, la Poste, les établissements publics et les entreprises privées fournissant une mission de service public en rapport avec l'environnement, sous l'autorité d'une autorité publique.
- Les communes peuvent par ailleurs être concernées lorsqu'elles sont investies d'une mission leur imposant la collecte ou la diffusion d'informations relatives aux thèmes définis en annexe à la directive.

A propos d'ESRI France

ESRI France existe depuis 20 ans et propose des services complets aux entreprises et organismes pour la gestion de leurs données géographiques : vente de logiciels, conseil, développement d'applications, fourniture de données, support technique.

ESRI France présent sur le territoire au travers de 6 agences régionales, est aujourd'hui classé premier fournisseur français de Systèmes d'Information Géographique. Avec plus de 120 personnes, ESRI France constitue la première équipe française au service du marché SIG et de ses utilisateurs.

ESRI France agit en lien étroit avec un réseau de partenaires en constant renforcement.